



# CONTRIBUTION CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP

pour une société pleinement  
inclusive

Juin 2026



# NOS PROPOSITIONS

---

**01**

Pour une société  
pleinement inclusive

**02**

Participation, droits et  
autodétermination

**03**

Ecole et parcours éducatif

**04**

Enfants et jeunes à double  
vulnérabilité

**05**

Accès au logement

**06**

Formation et Emploi

**07**

Vieillesse



# QUI SOMMES-NOUS ?

---

## **Entreprendre pour soigner et accompagner**

Reconnue d'utilité publique depuis 1884, la Fondation Léopold Bellan accompagne chaque année plusieurs milliers de personnes dans les champs sanitaire, social et médico-social.

Fidèle à sa vocation d'innovation sociale, elle gère plus de 80 établissements et services dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, du grand âge, de la santé et de l'enseignement.

Dans le champ du handicap, la Fondation accompagne des enfants, des adolescents et des adultes présentant des troubles du neurodéveloppement, des déficiences sensorielles, des troubles psychiques, de l'épilepsie ou des situations de handicap moteur.

Engagée depuis plusieurs années dans une profonde transformation de son offre d'accompagnement, la Fondation Léopold Bellan développe des plateformes de services coordonnés, fondées sur l'autodétermination, l'inclusion et la continuité des parcours. Cette transformation vise à passer d'une logique de places et de services à une logique de réponses personnalisées construites autour des besoins, des aspirations et du projet de vie des personnes.

Elle s'appuie notamment sur :

- la participation active des personnes accompagnées et de leurs familles aux décisions qui les concernent ;
- une porte d'entrée unique facilitant l'accès aux accompagnements ;
- une évaluation multidimensionnelle renforcée des besoins ;
- le développement d'interventions dans les milieux de vie ordinaires ;
- la coordination des parcours ;
- une fonction d'appui ressource auprès des partenaires de droit commun.

Cette expérience de terrain nourrit les propositions formulées dans le cadre de la présente contribution.

# POUR UNE SOCIÉTÉ PLEINEMENT INCLUSIVE

---

## **De la compensation du handicap au pouvoir d'agir des personnes**

Vingt ans après la loi du 11 février 2005, la France dispose d'un cadre juridique solide reconnaissant les droits des personnes en situation de handicap.

Les avancées obtenues ces dernières années sont réelles : développement de l'école inclusive, évolution des droits des travailleurs en ESAT, amélioration de l'accessibilité, transformation progressive de l'offre médico-sociale, reconnaissance accrue de l'autodétermination.

Pourtant, les personnes concernées et leurs familles continuent de faire l'expérience de parcours complexes, fragmentés et parfois marqués par des ruptures.

Trop souvent encore, les réponses proposées restent déterminées par l'offre disponible plutôt que par les besoins et les choix des personnes.

L'enjeu n'est plus seulement de compenser le handicap. L'enjeu est désormais de permettre à chaque personne d'exercer pleinement son pouvoir d'agir, de participer aux décisions qui la concernent et de construire librement son parcours de vie.

Cette ambition suppose de poursuivre la transformation de notre société dans son ensemble.

L'inclusion ne peut reposer uniquement sur les personnes en situation de handicap ou sur le secteur médico-social. Elle implique une évolution de l'ensemble des politiques publiques, des services publics, des entreprises, des collectivités territoriales et plus largement de la société.

La Fondation Léopold Bellan formule, dans les pages qui suivent, une série de propositions concrètes autour de plusieurs grands enjeux :

- Participation, droits et autodétermination ;
- École et parcours éducatifs ;
- Enfants et jeunes à double vulnérabilité
- Accès au logement
- Formation et Emploi
- Vieillesse

# PARTICIPATION, DROITS ET AUTODÉTERMINATION

---

## Constat

Vingt ans après la loi du 11 février 2005, les droits des personnes en situation de handicap sont largement reconnus dans notre cadre législatif. Les avancées portées par la Conférence nationale du handicap de 2023 ont contribué à renforcer cette dynamique.

Toutefois, les travaux menés dans le cadre de cette contribution révèlent un écart persistant entre les droits formels et leur exercice effectif.

Les personnes en situation de handicap demeurent confrontées à des démarches administratives complexes, à une multiplicité d'interlocuteurs et à une accessibilité encore insuffisante des services publics. Cette difficulté est particulièrement visible dans le champ numérique. Malgré les progrès réalisés, les outils de communication adaptée (CAA) et le Facile à lire et à comprendre (FALC), restent insuffisamment développés.

Au-delà des questions d'accessibilité, la transition numérique génère également de nouvelles formes de vulnérabilité. L'illectronisme touche encore de nombreuses personnes en situation de handicap. À cela s'ajoute une forme croissante d'anxiété numérique liée à la surcharge informationnelle, à la pression de disponibilité permanente, à la peur de manquer une information importante ou encore aux mécanismes de validation sociale induits par les réseaux numériques.

Par ailleurs, la participation des personnes concernées aux décisions qui les impactent reste trop souvent limitée. Les obstacles tiennent autant à l'accessibilité des supports qu'à l'absence d'accompagnement à la prise de parole, à la représentation ou à l'exercice d'un mandat.

Plus fondamentalement, les choix des personnes demeurent encore largement conditionnés par l'offre disponible. Les parcours restent souvent construits à partir des dispositifs existants plutôt qu'à partir des aspirations et du projet de vie de la personne.

Enfin, la pair-aidance, pourtant reconnue comme un levier essentiel d'émancipation et d'inclusion, demeure insuffisamment structurée, reconnue et financée.

# PARTICIPATION, DROITS ET AUTODÉTERMINATION

## Enjeux

L'enjeu est désormais de passer d'une logique de reconnaissance des droits à une logique d'effectivité des droits.

Cela implique de garantir la pleine participation des personnes en situation de handicap à l'ensemble des décisions qui les concernent, de renforcer leur pouvoir d'agir et de construire une société qui s'adapte davantage à la diversité des situations humaines. L'effectivité des droits suppose également de dépasser les logiques administratives et institutionnelles qui continuent de fragmenter les parcours. Elle implique une meilleure coordination des acteurs et une organisation territoriale permettant aux personnes d'accéder à des réponses adaptées à leurs besoins et à leurs choix.

## Propositions



### DÉVELOPPER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les modes de garde collectifs, à travers des financements et de la formation des professionnels.
- Renforcer l'accès à la culture comme levier d'émancipation et de citoyenneté.
- Garantir l'accès effectif aux activités sportives, culturelles, de loisirs et aux vacances, en développant les accompagnements et les solutions de droit commun accessibles.
- Soutenir les établissements et services médico-sociaux dans leur fonction de ressource auprès de toutes les composantes de la société civile.
- Généraliser les fonctions de coordination de parcours pour permettre aux personnes d'accéder plus facilement aux dispositifs de droit commun.
- Développer des dispositifs de coordination renforcée pour les situations complexes nécessitant une mobilisation dépassant les frontières institutionnelles et territoriales.
- Simplifier l'ensemble des dispositifs existants pour une meilleure lisibilité et une meilleure efficacité.
- Garantir le droit à une vie affective, relationnelle et sexuelle choisie, ainsi que le droit de fonder une famille, en développant l'information, l'accompagnement et les soutiens nécessaires au respect de ces droits fondamentaux.

# PARTICIPATION, DROITS ET AUTODÉTERMINATION

---



## **FAIRE DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES UN PRINCIPE DE GOUVERNANCE**

- Développer la participation des personnes en situation de handicap aux conseils municipaux, conseils de quartier et autres espaces de démocratie locale et les rendre systématiquement accessibles.
- Favoriser l'exercice effectif de la citoyenneté en soutenant l'engagement des personnes dans la vie associative, les instances participatives et les démarches de consultation.
- Reconnaître et valoriser les rôles sociaux des personnes en situation de handicap, notamment à travers le bénévolat, l'entraide et les contributions à la vie collective.
- Généraliser la présence de représentants des personnes concernées dans les instances décisionnelles où la société civile est représentée.
- Généraliser au sein des agences régionales de santé et de leur délégation départementale des comités permanents des personnes concernées.



## **SOUTENIR L'AUTODÉTERMINATION**

- Généraliser les formations à l'autodétermination pour les personnes concernées, leurs familles et les professionnels et développer les formations croisées afin de rendre effectif le changement de culture attendu par la loi de 2005.
- Soutenir les démarches permettant l'expression directe des personnes concernées.
- Reconnaître et financer les transformations de pratiques professionnelles nécessaires à cette évolution.

# PARTICIPATION, DROITS ET AUTODÉTERMINATION

---



## **GARANTIR UNE ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES DROITS**

- Maintenir systématiquement des accueils physiques en complément des démarches numériques.
- Développer massivement la communication alternative améliorée, le FALC et les supports adaptés.
- Former les agents des services publics à l'accueil des personnes en situation de handicap.



## **STRUCTURER LA PAIR-AIDANCE**

- Reconnaître officiellement les fonctions de pair-aidance.
- Développer des parcours de formation certifiants.
- Soutenir financièrement les dispositifs mobilisant l'expertise d'usage des personnes concernées.



# ÉCOLE ET PARCOURS ÉDUCATIFS

---

## Constat

L'école inclusive constitue l'une des transformations majeures engagées depuis plusieurs années.

Les avancées observées depuis la CNH 2023 sont réelles. Elles demeurent cependant très inégales selon les territoires.

La coopération entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, les agences régionales de santé et le secteur médico-social reste encore insuffisamment structurée. Cette situation génère des parcours parfois complexes et peu lisibles pour les familles.

Les enseignants expriment régulièrement un besoin accru de formation et d'accompagnement pour répondre à la diversité des besoins des élèves.

Parallèlement, la multiplication des dispositifs a parfois conduit à une complexification de l'organisation générale du système.

Les ruptures de parcours demeurent fréquentes lors des transitions entre les différents cycles scolaires, mais également lors du passage vers le lycée, l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle.

Enfin, alors même que la démographie scolaire diminue dans certains territoires, les ressources existantes pourraient être davantage mobilisées au service d'une école plus inclusive.

## Enjeux

L'ambition doit être celle d'une école réellement inclusive, capable d'accueillir chaque élève, de répondre à ses besoins et de garantir la continuité de son parcours.

Malgré les progrès réalisés, le repérage précoce des besoins et l'accès rapide aux réponses adaptées demeurent très inégaux selon les territoires.

L'inclusion ne peut être décrétée. Elle doit être accompagnée, organisée et soutenue.

# ÉCOLE ET PARCOURS ÉDUCATIFS

## Propositions



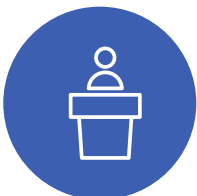
### **CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE**

- Organiser ou renforcer, dans chaque territoire, un pilotage partagé associant Éducation nationale, ARS, collectivités territoriales et des représentants des familles, des jeunes concernés et du secteur médico-social.
- Faire de l'école inclusive un objectif commun des politiques éducatives, sociales et médico-sociales.



### **RENFORCER L'INTERVENTION MÉDICO-SOCIALE À L'ÉCOLE**

- Renforcer les dispositifs de repérage précoce et les évaluations multidimensionnelles dès la petite enfance.
- Garantir la mise en œuvre rapide des réponses de compensation dès l'identification des besoins.
- Généraliser les équipes médico-sociales d'appui au sein des établissements scolaires.
- Développer les interventions graduées allant du conseil aux équipes pédagogiques à l'accompagnement direct des élèves.
- Poursuivre le déploiement de solutions pour constituer un premier niveau de réponses en complément des pôles d'appui à la scolarité.



### **RENFORCER LES COMPÉTENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS**

- Développer la formation initiale et continue des enseignants.
- Valoriser les expérimentations réussies et favoriser leur diffusion.
- Développer des communautés de pratiques entre enseignants et professionnels médico-sociaux.

# ÉCOLE ET PARCOURS ÉDUCATIFS

---



## SÉCURISER LES PARCOURS

- Mettre en place un suivi renforcé des transitions scolaires.
- Reconnaître et financer les fonctions de coordination de parcours.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'enseignement supérieur.



## MOBILISER PLEINEMENT LES RESSOURCES EXISTANTES

- Maintenir les moyens éducatifs et pédagogiques malgré la baisse démographique des élèves.
- Utiliser les capacités immobilières disponibles pour améliorer les conditions d'accueil et développer les dispositifs inclusifs au sein des établissements scolaires.



# ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE DOUBLE VULNÉRABILITÉ

## Constat

Les situations de double vulnérabilité, associant handicap et/ou troubles psychiques et protection de l'enfance, constituent aujourd'hui l'un des enjeux les plus préoccupants des politiques publiques de l'enfance.

Depuis plusieurs années, les travaux du Défenseur des droits alertent sur la situation de ces enfants longtemps demeurés « invisibles » dans les politiques publiques. Dès 2015, un rapport estimait à près de 70 000 le nombre d'enfants accueillis dans un établissement de protection de l'enfance (données 2021) et d'un accompagnement lié au handicap, soit environ 15 % des mineurs accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance. Les études conduites depuis lors confirment l'ampleur du phénomène.

Au-delà des chiffres, les professionnels constatent une augmentation continue des situations complexes associant handicap, troubles du neurodéveloppement, troubles psychiques, précarité sociale et mesures de protection de l'enfance.

Le repérage des troubles demeure souvent tardif chez les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, retardant l'accès aux soins, aux évaluations spécialisées et aux accompagnements adaptés.

Les professionnels de la protection de l'enfance se trouvent régulièrement confrontés à des situations nécessitant des compétences spécialisées qu'ils ne possèdent pas toujours.

Les difficultés de coordination entre les agences régionales de santé, les conseils départementaux, les établissements médico-sociaux, les structures de protection de l'enfance, l'Éducation nationale et les acteurs du soin restent importantes. Les modalités de financement demeurent souvent complexes et insuffisamment clarifiées, ce qui freine le développement de réponses adaptées.

Les parcours sont ainsi marqués par de nombreuses ruptures : ruptures de soins, ruptures scolaires, ruptures d'accompagnement ou encore ruptures lors du retour en famille ou du passage à l'âge adulte.

Enfin, la transition vers la majorité constitue un point de fragilité majeur. De nombreux jeunes se retrouvent sans solution adaptée à l'issue de leur accompagnement, notamment lorsque les dispositifs de protection de l'enfance prennent fin et que les relais vers le secteur adulte ne sont pas suffisamment anticipés.

# ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE DOUBLE VULNÉRABILITÉ

## Enjeux

Les situations de double vulnérabilité révèlent particulièrement les limites des approches cloisonnées et la nécessité d'une coordination renforcée entre les politiques publiques.

L'enjeu est de garantir aux enfants une continuité effective de parcours, quels que soient les dispositifs dont ils relèvent. Cette ambition suppose de mieux articuler les politiques du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé mentale, de l'éducation et de l'insertion, tout en apportant un soutien renforcé aux familles et aux professionnels.

La réduction des ruptures de parcours doit constituer une priorité nationale, notamment lors des périodes de transition : entrée dans les dispositifs, changements d'orientation, retour au domicile familial ou passage à l'âge adulte.

## Propositions



### **MIEUX REPÉRER ET ACCOMPAGNER LES SITUATIONS DE DOUBLE VULNÉRABILITÉ**

- Renforcer le repérage précoce des troubles du développement, des troubles psychiques et des situations de handicap chez les enfants accompagnés par la protection de l'enfance.
- Garantir un accès prioritaire aux évaluations spécialisées et aux soins pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.
- Développer des protocoles de repérage partagés entre protection de l'enfance, secteur médico-social et secteur sanitaire.



### **STRUCTURER DES RÉPONSES TERRITORIALES INTÉGRÉES**

- Développer sur l'ensemble du territoire des dispositifs dédiés aux situations de double vulnérabilité associant protection de l'enfance, handicap et santé mentale.
- Soutenir la création de petites unités d'accompagnement adaptées aux situations les plus complexes.
- Renforcer les coopérations territoriales à une échelle permettant une véritable interconnaissance entre les acteurs.
- Clarifier les responsabilités et les modalités de cofinancement entre agences régionales de santé et conseils départementaux.

# ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE DOUBLE VULNÉRABILITÉ



## **RENFORCER LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES ET L'ACCÈS AUX SOINS**

- Développer des équipes mobiles spécialisées intervenant au sein des structures de protection de l'enfance.
- Renforcer les ressources en pédopsychiatrie, psychologie, soins infirmiers spécialisés et accompagnement thérapeutique.
- Développer des prestations de milieu ordinaire et des fonctions ressources médico-sociales en appui des établissements de protection de l'enfance.
- Favoriser la mise en place d'équipes pluridisciplinaires capables d'intervenir rapidement dans les situations complexes.



## **FORMER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS**

- Renforcer la formation des professionnels de la protection de l'enfance aux problématiques du handicap.
- Développer des formations croisées entre professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire.
- Soutenir financièrement les temps de coordination nécessaires à l'accompagnement de ces situations complexes.



# ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE DOUBLE VULNÉRABILITÉ



## MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- Développer des dispositifs d'accompagnement à la parentalité pour les familles confrontées à une situation de handicap.
- Soutenir les familles lors des transitions entre dispositifs afin de garantir la continuité des accompagnements et des soins.
- Renforcer les solutions de répit et d'accompagnement social lorsque les parents sont confrontés à des difficultés importantes.



## SÉCURISER LES TRANSITIONS

- Créer un droit effectif à une solution d'accompagnement pour les jeunes en situation de double vulnérabilité à l'issue des dispositifs enfance.
- Renforcer l'articulation entre les dispositifs jeunes majeurs, les services adultes du handicap et les acteurs de l'insertion.
- Mettre en place un suivi renforcé des jeunes à risque de rupture lors de la sortie des dispositifs de protection de l'enfance afin d'éviter les ruptures de parcours à 18 ou 21 ans.



# ACCÈS AU LOGEMENT

## Constat

L'accès au logement constitue l'une des conditions essentielles de l'autonomie et de la participation sociale.

Ces dernières années, plusieurs dispositifs ont été développés afin de favoriser l'adaptation des logements et l'accessibilité de l'habitat. Malgré ces avancées, leur appropriation demeure limitée et les démarches restent particulièrement complexes pour les personnes concernées.

Les aides existantes sont encore insuffisamment connues et mobilisées. Les critères d'accès apparaissent parfois peu adaptés aux réalités des parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, l'offre d'habitat inclusif demeure insuffisamment développée au regard des besoins et des aspirations exprimées. Les modèles économiques actuels ne permettent pas toujours de financer durablement l'accompagnement humain indispensable à la réussite de ces projets.

Enfin, l'accessibilité universelle reste trop rarement intégrée dès la conception des logements, des espaces publics et des opérations d'aménagement.

## Enjeux

L'enjeu est de permettre à chaque personne de choisir librement son lieu de vie, en disposant d'une offre diversifiée, accessible et adaptée à ses besoins.

Il s'agit également de faire du logement un véritable levier d'inclusion plutôt qu'un facteur de limitation des parcours.



# ACCÈS AU LOGEMENT

---

## Propositions

### 1ère

#### PROPOSITION

---

Créer un guichet unique d'accompagnement pour l'accès au logement adapté réunissant l'ensemble des offres des bailleurs sociaux.

### 2e

#### PROPOSITION

---

Simplifier l'accès aux aides à l'adaptation du logement et faciliter les dispositifs de soutien à l'adaptation du logement à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

### 3e

#### PROPOSITION

---

Développer une offre diversifiée d'habitat permettant de répondre aux choix et aux aspirations des personnes.

### 4e

#### PROPOSITION

---

Lancer un plan national de développement de l'habitat inclusif intégrant un financement ambitieux et pérenne de l'accompagnement humain.

### 5e

#### PROPOSITION

---

Soutenir la rénovation et l'adaptation du parc immobilier existant.

### 6e

#### PROPOSITION

---

Former les professionnels de la construction, de l'urbanisme et du logement aux principes d'accessibilité.

### 7e

#### PROPOSITION

---

Développer des plateformes de services coordonnées pour les adultes en situation de handicap, dans une logique de parcours.

### 8e

#### PROPOSITION

---

Faire de la transformation de l'offre et des territoires les moteurs de l'inclusion

# FORMATION ET EMPLOI

---

## Constat

Les avancées issues de la Conférence nationale du handicap de 2023 ont permis de faire évoluer significativement le cadre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'évolution des droits des travailleurs en ESAT, le développement de nouveaux outils de valorisation des compétences et le rapprochement avec le service public de l'emploi constituent des progrès importants.

Toutefois, les acteurs de terrain constatent que la mise en œuvre de ces mesures demeure inégale selon les territoires et encore largement inachevée.

Les logiques d'orientation continuent de structurer les parcours, alors même que les politiques publiques affichent désormais l'ambition d'un accompagnement fondé sur les choix et les aspirations des personnes. Les coopérations entre les ESAT, les établissements médico-sociaux, France Travail et les entreprises restent très variables d'un territoire à l'autre. Les conventions mises en place avec France Travail produisent des résultats contrastés et ne garantissent pas partout un accompagnement effectif.

Les parcours demeurent marqués par de nombreuses ruptures entre les différentes étapes que sont la découverte des métiers, les stages, la formation, l'insertion et le maintien dans l'emploi. Les personnes accompagnées rencontrent encore des difficultés à accéder à une diversité de métiers correspondant à leurs aspirations.

Par ailleurs, l'emploi en entreprise reste souvent peu attractif financièrement au regard des dispositifs de compensation existants. Cette situation peut constituer un frein à l'engagement dans un parcours vers l'emploi.

Enfin, les employeurs publics et privés demeurent insuffisamment mobilisés. Les représentations du handicap restent un obstacle majeur à l'embauche et au maintien dans l'emploi. Les entreprises expriment régulièrement un besoin d'accompagnement pour mieux comprendre les différents types de handicap et adapter leurs pratiques.

Au-delà de l'accès à l'emploi, les travaux ont également fait émerger une interrogation plus large sur la place du travail dans notre société et sur la nécessité de mieux prendre en compte les aspirations individuelles des personnes accompagnées. L'inclusion professionnelle ne peut être réduite à une obligation de mise à l'emploi ; elle doit avant tout répondre à un projet de vie choisi.

# FORMATION ET EMPLOI

---

## Enjeux

L'enjeu est désormais de construire des parcours professionnels fluides, sécurisés et personnalisés, permettant à chaque personne de développer ses compétences et d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à ses choix et à ses capacités.

L'insertion professionnelle doit être pensée comme un parcours continu et non comme une succession de dispositifs.

L'insertion professionnelle doit être construite à partir des aspirations des personnes et non des seules possibilités offertes par les dispositifs existants.

Créer un droit effectif au parcours professionnel accompagné, reposant sur un référent unique, un accompagnement durable des employeurs et des personnes, ainsi qu'une articulation renforcée entre ESAT, service public de l'emploi et entreprises.



# FORMATION ET EMPLOI

---

## Propositions

### 1<sup>ère</sup> PROPOSITION

---

#### **Garantir un véritable droit au parcours professionnel accompagné**

- Généraliser un accompagnement effectif par le service public de l'emploi sur l'ensemble du territoire.
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle des conventions entre France Travail et les acteurs médico-sociaux sur l'ensemble du territoire national.
- Développer un référent de parcours professionnel pour les personnes nécessitant un accompagnement renforcé.
- Renforcer durablement les moyens consacrés aux conseillers en insertion professionnelle dans les établissements médico-sociaux.

### 2<sup>e</sup> PROPOSITION

---

#### **Sécuriser les transitions entre ESAT et emploi en entreprise**

- Mettre pleinement en œuvre le parcours mixte permettant de combiner activité en ESAT et emploi en entreprise.
- Garantir l'effectivité du droit au retour en ESAT afin de sécuriser les prises de risque professionnelles.
- Poursuivre et renforcer le plan national de transformation des ESAT.
- Développer des plateformes de services coordonnées pour les adultes en situation de handicap, dans une logique de parcours.
- Développer des dispositifs associant entreprises, service public de l'emploi, ESAT et établissements médico-sociaux.

## Propositions

### 3<sup>e</sup> PROPOSITION

---

#### Construire les parcours à partir des aspirations des personnes

- Généraliser les démarches d'identification des compétences et des projets professionnels.
- Réaliser des diagnostics territoriaux réguliers permettant d'identifier les métiers accessibles et les besoins des employeurs.
- Développer les outils de valorisation des compétences acquises tout au long du parcours.
- Renforcer la diversité des expériences professionnelles proposées aux jeunes accompagnés par le secteur médico-social et des travailleurs en situation de handicap pour leur permettre de faire un choix.

### 4<sup>e</sup> PROPOSITION

---

#### Renforcer l'engagement des employeurs

- Développer les actions de sensibilisation au handicap auprès des entreprises et des administrations.
- Encourager l'ouverture des ESAT et établissements médico-sociaux vers le monde économique.
- Généraliser les clauses d'insertion et de recours au secteur adapté et protégé dans les marchés publics.
- Renforcer les dispositifs d'incitation à l'embauche des personnes en situation de handicap.

# FORMATION ET EMPLOI

---

## Propositions

### 5<sup>e</sup> PROPOSITION

---

#### **Développer les interventions médico-sociales dans l'entreprise**

- Développer des équipes mobiles d'appui aux entreprises et aux dispositifs de formations pour adultes.
- Créer des fonctions ressources spécialisées dans l'accompagnement des employeurs.
- Expérimenter des dispositifs inspirés du modèle des écoles inclusives, permettant des interventions médico-sociales pour certaines situations professionnelles en entreprise.
- Soutenir le maintien dans l'emploi par des interventions médico-sociales ciblées.

### 6<sup>e</sup> PROPOSITION

---

#### **Associer pleinement les acteurs du handicap à la gouvernance des politiques de l'emploi**

- Intégrer les représentants des ESAT, des IME - IMPro et des acteurs médico-sociaux dans les instances territoriales de l'emploi.
- Associer les fédérations du secteur médico-social aux travaux nationaux et territoriaux relatifs aux politiques de l'emploi.
- Renforcer la participation des personnes concernées aux instances de gouvernance de l'insertion professionnelle.

# VIEILLISSEMENT

---

## Constat

L'allongement de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap, avancée majeure des politiques de santé et d'accompagnement, conduit aujourd'hui à une augmentation importante du nombre de personnes handicapées vieillissantes (PHV), faisant émerger de nouveaux besoins d'accompagnement et de soutien.

Les personnes handicapées vieillissantes ont connu leur situation de handicap avant de connaître les effets du vieillissement. Celui-ci peut entraîner l'apparition de handicaps ajoutés, de maladies dégénératives, de déficiences sensorielles ou encore une aggravation des limitations fonctionnelles existantes. Pour certaines personnes, le vieillissement peut également être plus précoce ou plus complexe selon le type de handicap, les pathologies associées et le parcours de vie.

L'évolution des besoins liée à l'avancée en âge nécessite d'être anticipée afin d'éviter les ruptures de parcours. Les transitions liées à la retraite, à l'évolution de l'état de santé, à la perte d'autonomie ou encore au vieillissement des proches aidants constituent des périodes particulièrement sensibles.

Aujourd'hui, les parcours restent marqués par des cloisonnements entre les secteurs du handicap, du grand âge, du sanitaire et du social.

Les personnes concernées et leurs familles sont régulièrement confrontées à des difficultés d'accès aux soins, à des ruptures d'accompagnement lors du passage à la retraite ou à des interrogations sur l'évolution du lieu de vie lorsque le maintien à domicile ou l'accompagnement en établissement deviennent plus complexes.

Par ailleurs, le vieillissement des aidants familiaux constitue un enjeu majeur. De nombreux parents âgés continuent d'assurer un rôle central dans l'accompagnement de leur proche en situation de handicap, sans toujours disposer de solutions de relais ou d'anticipation suffisantes.

## Enjeux

L'enjeu est de garantir aux personnes handicapées vieillissantes la possibilité de vieillir dans des conditions dignes, sécurisées et choisies, en préservant autant que possible leur autonomie, leur qualité de vie et leur participation sociale.

L'anticipation des effets du vieillissement constitue un levier essentiel pour prévenir les ruptures de parcours et permettre aux personnes de conserver leur pouvoir d'agir tout au long de leur vie.

# VIEILLISSEMENT

## Propositions



### **GARANTIR LE LIBRE CHOIX DU LIEU DE VIE**

- Renforcer les solutions d'accompagnement à domicile afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de continuer à vivre dans leur environnement habituel.
- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins liés au vieillissement en développant la médicalisation de places en foyer d'hébergement ou en foyer de vie lorsque cela est nécessaire.
- Développer des solutions intermédiaires entre domicile et établissement, notamment l'habitat inclusif et les formes d'habitat accompagné.
- Permettre aux personnes accompagnées en établissement de poursuivre leur parcours dans un environnement familial lorsque leur état de santé évolue.



### **GARANTIR UN ACCÈS ADAPTÉ AUX ACCOMPAGNEMENTS GÉRIATRIQUES**

- Faciliter l'accueil en EHPAD lorsque la situation de la personne nécessite un accompagnement gériatrique et qu'elle en fait le choix.
- Encourager le développement de coopérations entre établissements du secteur handicap, EHPAD, services gériatriques et acteurs du soin.
- Soutenir le développement d'unités ou de dispositifs adaptés associant expertise handicap et expertise gérontologique et permettant à la personne d'exercer son droit à choisir son habitat.



### **CONSTRUIRE UN PARCOURS COORDONNÉ HANDICAP ET VIEILLISSEMENT**

- Structurer un parcours "Handicap et Vieillessement" associant les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et les dispositifs de l'autonomie.
- Développer des fonctions de coordination de parcours afin d'assurer la continuité des accompagnements lors des transitions liées à l'avancée en âge.
- Développer des évaluations régulières des besoins liés au vieillissement afin d'anticiper les évolutions de situation.

# VIEILLISSEMENT

## Propositions



### **RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX SOINS**

- Mettre en place des bilans de santé réguliers intégrant les enjeux spécifiques du vieillissement des personnes en situation de handicap.
- Renforcer l'accès aux soins somatiques, dentaires, ophtalmologiques et aux soins de prévention.
- Mieux anticiper les conséquences du vieillissement sur l'autonomie et les besoins de compensation.
- Développer la formation initiale et continue des professionnels de santé aux spécificités du vieillissement des personnes en situation de handicap.



### **PRÉVENIR L'ISOLEMENT ET FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE**

- Développer des actions de lutte contre l'isolement des personnes handicapées vieillissantes.
- Faciliter l'accès aux activités physiques adaptées, sportives, culturelles et de loisirs.
- Soutenir les initiatives favorisant le maintien des liens sociaux et la participation à la vie de la cité.



### **SOUTENIR LES AIDANTS VIEILLISSANTS**

- Développer les solutions de répit et les solutions d'urgence lorsque les aidants ne sont plus en capacité d'assurer leur rôle.
- Accompagner les familles dans l'anticipation des évolutions de parcours et des changements de lieu de vie.
- Renforcer l'information et l'accompagnement des aidants sur les dispositifs existants et les solutions mobilisables.



---

FONDATION  
**LÉOPOLD BELLAN**

## **Coordonnées**

Fondation Léopold Bellan  
64 rue du Rocher  
75008 PARIS

[fondation@fondationbellan.org](mailto:fondation@fondationbellan.org)